

Financement de l'économie

Le resserrement progressif des conditions de financement s'est poursuivi au début de l'année 2000. Les taux courts se sont redressés, notamment sous l'effet du relèvement des taux directeurs de la BCE. Les rendements obligataires ont continué leur progression, à l'oeuvre depuis le début de l'année dernière, avec l'arrêt de l'effet de "préférence pour la qualité" et la remontée des anticipations d'inflation. En termes réels, les taux restent néanmoins à des niveaux très favorables.

Compte tenu de l'augmentation des taux de marché, les conditions de crédit se sont un peu tendues. Mais, tiré par la forte conjoncture, l'endettement des ménages et des entreprises a accéléré au cours des derniers mois. Les agrégats de monnaie ont progressé avec vigueur au cours des derniers mois : le glissement de M3 zone euro s'établit depuis janvier 1999 au-dessus de sa valeur de référence de 4,5%, mais tend à ralentir désormais.

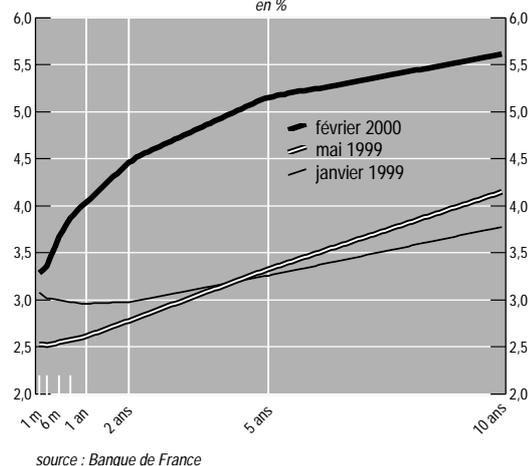
Resserrement progressif de la politique monétaire

La BCE a augmenté, le 3 février et le 16 mars ses taux directeurs de 25 points de base après le resserrement opéré en novembre. Elle a ainsi porté son principal taux d'intervention (taux des appels d'offres hebdomadaires ou taux de refi) à 3,5% contre 3% en début d'année. Ces décisions se sont inscrites dans un contexte marqué par des perspectives favorables en matière d'activité et de remontée de l'inflation dans la zone euro.

Les taux courts ont poursuivi leur mouvement de redressement : au total, l'euribor 3 mois est remonté de près de 100 points de base depuis le mois de mai 1999 où il avait atteint son plus bas niveau en terme nominal. Il s'établit à 3,54% en février. Cependant, en termes réels, cette tension est très limitée : moins de 10 points de base.

Les opérateurs continuent de tabler sur une poursuite de ce processus. Les taux implicites des contrats à terme euribor 3 mois reflètent des anticipations de remontée des taux de l'ordre de 70 points de base à l'horizon du mois de septembre prochain. La pente de la partie de court terme de la courbe des taux s'est fortement accrue : l'écart entre le taux à deux ans et le taux à un mois est passé de 20 points de base en mai dernier à 120 points de base en février 2000.

COURBE DE RENDEMENTS DES TITRES D'ETAT
en %



Progression des taux obligataires

Depuis le début de l'année dernière, les rendements obligataires poursuivent leur remontée de part et d'autre de l'Atlantique. Ce processus est venu compenser la forte baisse intervenue antérieurement en lien avec le phénomène de "préférence pour la qualité" dû à la crise asiatique. Cette hausse a par ailleurs été entretenue par une résurgence d'anticipations en matière d'inflation, dans un contexte où le dynamisme de l'activité outre-Atlantique ne se dément pas et où la reprise dans la zone euro est avérée.

Au total, les taux à 10 ans français ont progressé de 185 points de base depuis janvier 1999 pour s'établir à 5,62% en février, soient des niveaux proches de la mi-97. En termes réels toutefois, la remontée des taux longs français depuis janvier 1999 n'excède pas 0,65 point de base. Dans les autres pays de la zone euro, l'évolution a été analogue de sorte que les écarts en matière de taux longs n'ont pas enregistré de modification substantielle.

Poursuite de la hausse des marchés d'actions de la zone euro

Dans la zone euro, les marchés d'actions ont fortement progressé tout au long de l'année passée et ce mouvement s'est poursuivi en 2000. L'indice CAC 40 a ainsi franchi la barre symbolique des 6000 en février après avoir dépassé le niveau de 5000 en novembre. Au total, l'indice CAC 40 a progressé de

plus de 62% depuis la fin de l'année 98, soit légèrement plus que l'indice Eurostoxx 50 qui regroupe les principales valeurs de la zone euro.

Cette évolution a été alimentée par différents facteurs : la sensible appréciation du dollar a favorisé les valeurs exportatrices ; l'annonce ou la réalisation d'opérations de fusions-acquisitions a soutenu cette évolution haussière ; enfin, la constante amélioration des perspectives conjoncturelles dans la zone nourrit l'optimisme des investisseurs.

Légère remontée du coût du crédit

Compte tenu de l'évolution des marchés de taux, les conditions de crédit se sont un peu dégradées depuis l'été. S'agissant des ménages, le taux moyen des crédits à la consommation, après avoir atteint un étiage en mai à 8,93%, est légèrement remonté pour s'établir à 9,04% en fin d'année. Dans le même temps, le taux des crédits à l'habitat s'est accru de 45 points de base. En ce qui concerne les entreprises, les taux moyens des crédits toutes échéances confondues ont augmenté de près de 60 points de base.

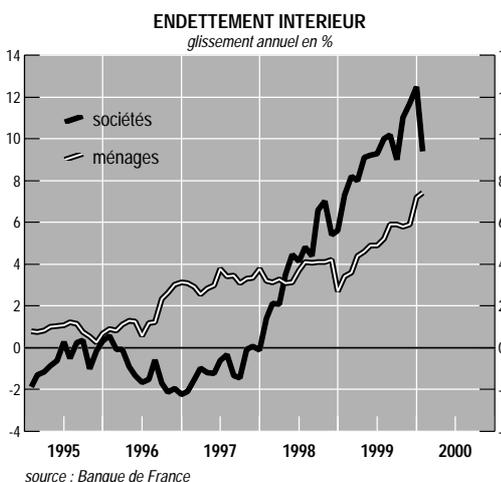
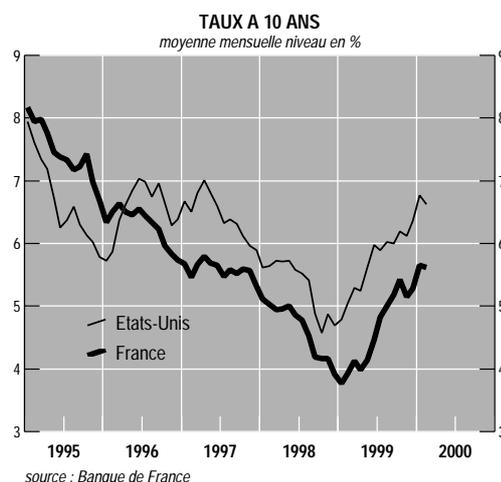
Dynamisme de l'endettement des agents privés

En dépit de la remontée du coût du crédit, l'endettement des agents privés a continué d'évoluer de manière très dynamique, progressant au rythme de 8,6% en janvier 2000 contre 5,7% un an auparavant. Cette évolution traduit une accélération de l'endettement des ménages comme des sociétés. Ce dynamisme concerne tant les crédits d'investissement que de trésorerie.

Ralentissement des actifs monétaires

Le glissement annuel de l'agrégat M3 zone euro s'est établi à 5% en janvier contre 5,6% il y a un an. L'agrégat M3 évolue à un rythme qui se rapproche de la valeur de référence de 4,5% retenue par le Conseil de la BCE après avoir progressé sensiblement plus vite pendant l'essentiel de l'année dernière. Ce dynamisme s'est expliqué notamment par la vigueur de la progression des titres d'OPCVM monétaires et des instruments du marché monétaire.

Les rythmes de progression des dépôts à vue ont ralenti tout au long de l'année 1999 tout en demeurant soutenus dans la zone euro dans son ensemble : le glissement annuel s'est établi respectivement à 3,1% en France et 9,5% dans la zone euro en janvier 2000. Outre les facteurs à l'œuvre depuis longtemps qui alimentent un arbitrage en faveur de ces actifs (modération de l'inflation et bas niveau des taux d'intérêt à court terme), cette évolution très dynamique pourrait s'expliquer par un certain attentisme concernant les placements plus longs en raison des anticipations de remontée des taux obligataires.



Les dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois (terminologie de la BCE désignant les comptes sur livrets) ont baissé en France et ralenti dans la zone euro : leurs glissements annuels se sont établis respectivement à -0,3% et 2,4% en janvier contre 4% et 6% un an auparavant. En France, ce tassement sensible est à l'œuvre depuis le milieu de l'année 1998 à la suite de la baisse de la rémunération de la quasi-totalité des placements administrés (livrets A, livrets bleus, Codevi). Il a aussi été alimenté par l'attrait de plus en plus modéré des livrets imposables, compte tenu de la baisse des taux de ces produits, qui sont fixés librement depuis juin 1998. Le redressement observé en juin et juillet de l'année dernière du glissement des comptes sur livrets français n'a été que ponctuel, en raison de la nouvelle baisse de la rémunération des produits à taux réglementés intervenue le 1er août 1999 (baisse de 3% à 2,25% des taux des livrets A et bleus).

Les placements monétaires à terme et/ou négociables (titres d'OPCVM monétaires, dépôts à terme, certificats de dépôt) sont en nette accélération dans la zone euro comme en France : leurs glissements annuels sont passés de respectivement 7,5% et 6,8% en janvier 1999 à 21,3% et 21% en janvier 2000. Ce mouvement est à relier au ralentissement graduel des dépôts à vue. Il est aussi caractéristique des phases de remontée des rendements à court terme. ■

Éléments du compte des administrations publiques

L'évolution des finances publiques est marquée en 1999 par une accélération des recettes fiscales liée à la vigueur des revenus en 1998 et à la reprise de l'activité en 1999. Le déficit des administrations publiques s'est élevé à 155,7 milliards de francs en 1999, soit 1,8% du PIB après 2,7% en 1998. Les prélèvements obligatoires ont atteint 45,6% du PIB en 1999 après 44,8% en 1998.

Les recettes fiscales des administrations publiques ont progressé de 6,1% en 1999

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages a progressé de 7,5%, après une hausse de 39,4% en 1998 qui avait été accompagnée d'une forte baisse des cotisations maladie⁽¹⁾. Le produit de la CSG, classée dans cette rubrique en comptabilité nationale, a augmenté de 6,7% cette année. Ce rythme, plus soutenu que celui des revenus, pourrait s'expliquer par les effets différés de la hausse du taux de 1998 sur certaines catégories de revenus. Le produit de l'impôt sur le revenu des ménages a progressé de 7,4% en 1999 après une

croissance de 3,6% en 1998. Cette progression s'explique par le dynamisme des revenus en 1998, particulièrement dans les tranches élevées.

La forte progression des bénéfices imposables réalisés en 1998 a conduit au versement de soldes de liquidation importants en 1999 et à une revalorisation des acomptes versés en cours d'année 1999. Elle explique l'augmentation de 24,3% de l'impôt sur les sociétés (après une progression de 9% en 1998).

Le produit net de la TVA⁽²⁾ a progressé de 4,1% en 1999 après une augmentation de 2,6% en 1998. Cette progression s'explique par la vigueur des emplois taxables (consommation des ménages, FBCF des ménages, ...).

(1) Le taux de la CSG a été porté, au 1er janvier 1998, de 3,4% à 7,5% sur les revenus de l'activité et de l'épargne et de 3,4% à 6,2% sur les revenus de remplacement. Parallèlement, la cotisation d'assurance maladie a été abaissée de 4,75 points pour les revenus d'activité et de 2,8 points pour les revenus de remplacement.

(2) TVA totale, y compris la partie de cet impôt destinée au BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles) qui n'apparaît pas dans les chiffres budgétaires.

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (1)

	(évolution en %)						
	Moyennes annuelles			Niveaux en millions de francs			Glissement semestriel 1 ^{er} s 2000
	1997	1998	1999	1997	1998	1999	
Impôts sur la production et les importations	3,6	3,7	3,0	1 322 451	1 371 324	1 411 908	1,8
TVA totale grévant les produits (2)	3,5	2,6	4,1	645 186	662 022	688 895	3,8
Impôts spécifiques sur les produits	3,5	4,4	2,5	372 051	388 438	688 895	-0,8
Impôts sur les salaires et main d'oeuvre	-0,3	3,0	4,6	88 029	90 633	94 819	3,0
Autres impôts liés à la production	5,3	3,7	0,1	261 022	270 741	270 994	0,4
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	9,7	26,7	10,2	779 762	988 257	1 089 005	2,7
Impôts sur le revenu versés par les sociétés	17,0	9,0	24,3	181 885	198 317	246 561	-5,3
Impôts sur le revenu versés par les ménages (3)	9,9	39,4	7,5	490 685	684 052	735 476	6,4
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	-0,9	-0,6	0,8	103 728	103 106	103 912	-2,6
Impôts en capital	19,0	-4,4	9,8	45 697	43 857	48 150	6,4
Total des impôts perçus par les APU	6,0	11,9	6,1	2 148 110	2 403 438	2 549 064	2,2

■ Prévision

Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) y compris TVA communautaire.

(3) Au sens de la Comptabilité nationale (y compris CSG et RDS).

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ont augmenté de 2,3%, après une hausse de 4,8% en 1998. Ce ralentissement s'explique par la faible croissance, en volume, de la consommation de produits pétroliers (+0,3%).

Avec les mesures fiscales déjà décidées, les recettes fiscales ralentiraient en 2000

En dépit du dynamisme des revenus imposables en 1999, les recettes d'impôt sur le revenu ne progresseraient que de 1,6% en 2000, en raison de la baisse des taux sur les premières tranches de barème.

Le produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, net des restitutions, ralentirait avec une croissance de 2,3%. Ce ralentissement serait dû notamment à la

suppression, à compter de 2000, de la contribution exceptionnelle adoptée dans le cadre de la loi portant "mesures urgentes à caractère fiscal et financier" du 10 novembre 1997.

Compte tenu de la baisse du taux de TVA appliquée aux travaux d'entretien du logement et de la baisse d'un point du taux normal prévue au début du mois d'avril, les recettes de TVA nettes des remboursements devraient progresser de 1,2% en 2000.

Les recouvrements de TIPP devraient augmenter de 3,2% en 2000. Cette évolution s'appuie sur une hypothèse de progression modérée de la consommation globale des produits pétroliers et prend en compte la poursuite du rattrapage tarifaire entre le gazole et le super ainsi qu'un gel de la TIPP sur le super sans plomb. ■

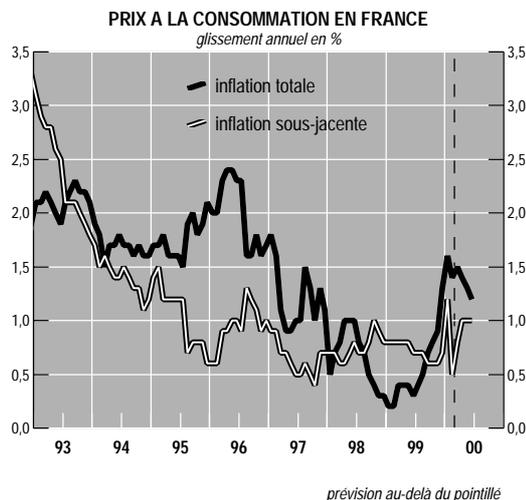
Prix à la consommation

Après s'être maintenu en deçà de +0,4% au premier semestre de 1999, le glissement annuel des prix à la consommation s'est redressé à partir de l'automne. Il atteint 1,3% en fin d'année, après 0,3% fin 1998 et 1,1% fin 1997. Cette accélération des prix résulte du très fort renchérissement du cours du pétrole conjugué à la dépréciation de l'euro. La forte hausse des produits pétroliers contribue en effet pour 0,9 point à la remontée du glissement annuel de l'indice d'ensemble. L'inflation sous-jacente⁽¹⁾, qui exclut les produits à prix volatils, est restée pour sa part voisine de 0,7% durant l'ensemble de l'année 1999.

Cette modération ne devrait pas être remise en cause en début d'année 2000. L'effet du renchérissement du prix du pétrole devrait atteindre son maximum au printemps. Par ailleurs, la baisse d'un point du taux normal de TVA, qui devrait entrer en vigueur début avril, diminuerait le glissement annuel d'ensemble d'environ 0,3 point. L'inflation s'établirait à 1,2% en juin, après avoir plafonné à 1,6%. L'inflation sous-jacente progresserait légèrement pour atteindre 1% en juin 2000. Les effets de diffusion induits par le renchérissement de l'énergie devraient en effet rester modérés, en raison de l'intensité de la concurrence dans l'industrie, et du contexte de modération salariale. Par ailleurs, les tensions sur les capacités de production restent circonscrites à quelques secteurs spécifiques tels que l'automobile et la construction. Enfin, les baisses de prix dans certains secteurs tels que les transports et communications, devraient continuer de limiter la progression des prix dans le secteur des services.

L'accélération des prix, imputable essentiellement au renchérissement du pétrole, est commune à la plupart des pays de la zone euro, où l'inflation s'établissait à 2,0% en février 2000. Elle est supérieure à 2% en Italie (2,4%), en Espagne (3,0%), au Luxembourg (2,6%) et en Irlande (4,6%). La France, pour sa part, demeure l'un des pays de la zone avec le plus faible taux d'inflation depuis le début de 1998.

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.



Note de lecture :

A partir de janvier 1999, l'inflation est calculée en base 1998.

Les chiffres de l'inflation sous-jacente ont été recalculés depuis janvier 1990 à l'occasion du changement de base.

Net rebond des prix alimentaires dès l'automne 1999

Après les fortes baisses des prix des produits frais observées durant l'été, le glissement annuel des prix des produits alimentaires a rebondi à partir de l'automne, atteignant +1,1% en décembre 1999 après -0,4% en août. La chute des prix des produits frais de l'été, due à des conditions climatiques particulièrement favorables à la production, a été pratiquement effacée par la hausse saisonnière des légumes de cet hiver, plus marquée que les années précédentes en raison d'une offre peu abondante. Le glissement annuel des prix des produits frais s'est ainsi redressé nettement, passant de -9,0% en août à -0,3% en décembre. Les prix alimentaires hors produits frais ont également accéléré à l'approche des fêtes de fin d'année (+1,2% en décembre, après +0,7% en juin 1999). En particulier, le glissement annuel des prix du groupe "champagne, mousseux et cidre" a atteint +5,5% à la fin de 1999.

Au cours du premier semestre de 2000, sous l'hypothèse d'un retour des cours des produits frais alimentaires à leur niveau tendanciel, le glissement annuel des produits alimentaires continuerait à progresser légèrement à 1,3% en juin 2000 après 1,1% en février.

Tassement probable des prix des produits énergétiques

En raison de la hausse des cours du Brent, les prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux ont fortement augmenté (multiplication par 2,5 en un an). La reconduction par l'OPEP à la fin septembre des quotas de production de pétrole, l'accroissement de la demande liée à la reprise de l'activité en Asie, tout comme la hausse saisonnière durant l'hiver, ont accentué cette remontée des cours. La dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar a également contribué à la hausse des prix à l'importation du pétrole brut. Le prix des carburants et du fioul domestique ont suivi cette évolution : le glissement annuel des prix des produits pétroliers atteignait +20,5% en décembre 1999, après -7,1% en décembre 1998. Sous l'hypothèse d'une légère baisse du cours du Brent à partir du printemps, le glissement annuel du prix des produits pétroliers s'établirait à +18,1% en juin 2000.

Pour l'ensemble des prix de l'énergie, le glissement annuel passerait ainsi de +12,9% en février à +10,4% en juin 2000. Cette évolution résulterait de la décélération mécanique du glissement annuel des prix des produits pétroliers, d'une diminution de tarif de l'électricité dans le cadre du contrat de plan de l'entreprise avec l'Etat qui devrait être du même ordre de grandeur que l'année dernière (-2,0% en mai 1999) et d'une nette hausse du prix du gaz de ville (après -4,9% en mai 1999) qui répercute avec un certain délai le renchérissement du pétrole.

En 2000, recul des prix des produits manufacturés sous l'effet de la baisse de la TVA

En dépit de hausses des prix des matières premières industrielles et des biens intermédiaires en amont de la chaîne de production, et malgré une demande des ménages toujours très soutenue (+4,1% en moyenne annuelle), les prix des produits manufacturés sont restés orientés à la baisse en 1999 (-0,4% en moyenne annuelle). Notamment, les prix des automobiles neuves s'inscrivent en repli de -1,6% (en moyenne annuelle), malgré une demande exceptionnellement élevée. Ce mouvement accompagne les nombreuses campagnes de promotions organisées dans ce secteur très concurrentiel. Les prix des produits d'électronique grand public baissent également du fait de la forte concurrence (politique offensive de la grande distribution) et de la reprise des gains de productivité. Ainsi, en moyenne annuelle, les prix des "matériels de traitement de l'information y compris micro-ordinateurs" se replient de -25,7% en 1999.

Au début de l'année 2000, les prix des produits manufacturés ont connu des évolutions heurtées. Le décalage de la période des soldes a eu pour effet de faire remonter mécaniquement le glissement annuel de janvier (y compris pour l'inflation sous-jacente) : ainsi, la baisse mensuelle observée sur le poste "habillement-chaussures" en janvier 2000 (-3,5%) était deux fois plus faible que celle de janvier 1999 (-6,8%). Le glissement annuel des produits manufacturés présente un pic en janvier 2000 (+0,4%) qui fait place à un creux au mois de février (-0,7%). Au-delà

LES PRIX A LA CONSOMMATION ⁽¹⁾

Regroupements (pondérations 2000)	Glissements annuels en fin de semestre					(évolution en %) Moyennes annuelles		
	juin 1998	déc. 1998	juin 1999	déc. 1999	juin 2000	1997	1998	1999
	Alimentation (17,5%)	2,7	0,5	0,1	1,1	1,3	1,8	1,6
Tabac (2,0%)	3,1	3,1	4,5	4,5	3,9	8,0	3,1	4,4
Produits manufacturés (30,6%)	0,2	0,0	-0,4	-0,4	-0,6	-0,1	0,1	-0,4
Énergie (7,8%)	-2,4	-5,2	-1,1	9,6	10,4	2,2	-3,0	0,5
<i>dont produits pétroliers (4,8%)</i>	-3,2	-7,1	2,0	20,5	18,1	4,1	-4,1	4,6
Services (42,3%)	-	-	1,1	0,9	0,6	-	-	1,1
<i>dont loyers-eau (7,8%)</i>	2,4	2,2	1,9	1,5	0,5	1,7	2,2	1,8
<i>dont services de santé (5,1%)</i>	1,0	0,4	0,2	0,9	0,6	0,6	0,6	0,6
<i>dont services publics, puis transports-communications (4,7%)</i>	-0,8	0,8	0,4	0,6	-0,1	0,6	-0,2	0,5
<i>dont services du secteur privé, puis autres services (24,7%)</i>	2,0	2,0	1,0	0,9	1,0	1,8	1,9	1,0
Ensemble (100%)	1,0	0,3	0,3	1,3	1,2	1,2	0,7	0,5
Ensemble hors énergie (92,2%)	1,4	0,9	0,4	0,6	0,5	1,1	1,0	0,6
Ensemble hors tabac (98,0%)	1,0	0,3	0,3	1,2	1,2	1,1	0,6	0,5
Inflation sous-jacente (62,2%) ⁽¹⁾	0,8	0,8	0,7	0,7	1,0	0,7	0,8	0,7

■ Prévission

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

de ce bruit transitoire, le redressement des coûts de production et le rebond de l'activité induiraient durant les prochains mois une légère accélération des prix des biens manufacturés qui devrait être compensée par la baisse du taux normal de la TVA : le glissement annuel des prix de ce secteur serait de -0,6% au mois de juin 2000, après -0,4% à la fin de l'année 1999.

Modération des prix dans les services

En 1999, malgré une demande vigoureuse des ménages (+2,5% en moyenne annuelle), les prix des services ont eu une évolution contenue. Le glissement annuel des prix de l'ensemble des services s'établissait à +0,9% en décembre 1999, sous l'effet de la modération salariale et des fortes pressions liées à la concurrence (notamment dans les secteurs de l'assurance, des transports et des télécommunications). Cette progression modérée intègre également l'effet de la baisse de TVA sur les travaux dans le logement.

En 1999, les prix du secteur "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" ont décéléré légèrement, leur glissement annuel passant de +2,2% fin 1998 à +1,5% fin 1999. En janvier 2000, ce glissement se réduit fortement (+0,3%) sous l'effet de la suppression du droit de bail pour les locataires payant moins de 3000F de loyer mensuel. Cette baisse a diminué le prix du regroupement "loyers effectifs" de -1,3% en janvier 2000. A la fin du premier semestre de 2000, le glissement annuel du secteur "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" s'établirait à +0,5%. En effet, la reprise du marché immobilier et l'accélération de l'indice du coût de la construction au troisième trimestre de 1999 (+1,37% après +0,59% le trimestre précédent) devraient se refléter sur le rythme de progression des prix de ce secteur, même si la baisse du droit de bail pèse sur le glissement annuel du poste tout au long de l'année.

Les relèvements tarifaires dans les services de santé ont atteint +0,9% fin décembre. En l'absence de changements tarifaires importants annoncés pour 2000, et sous l'hypothèse d'une limitation des réévaluations de tarifs liées à la contrainte de respect des objectifs nationaux de maîtrise des dépenses de santé, le glissement annuel du prix des services de santé devrait s'établir à +0,6% en juin 2000.

Les prix des services de transports et de communications ont un profil heurté tout au long de l'année 1999 et terminent l'année à +0,6% en glissement annuel.

Dans les services de transports (+1,1% fin 1999), les effets de la concurrence ont accru la volatilité des prix, en particulier dans le secteur des transports aériens, où les variations sont essentiellement saisonnières. En ce qui concerne les prix des services de télécommunications, après une modification tarifaire sur les abonnements et les communications (+0,9% le 1er mars 1999), l'entrée sur le marché d'un nouvel opérateur a favorisé les baisses de tarif (-0,2% en glissement annuel en décembre 1999). En l'absence de changements tarifaires dans les télécommunications, le glissement annuel des prix des "transports et télécommunications" devrait légèrement diminuer dans les premiers mois de l'année (-0,1% en juin 2000, après 0,1% en février) sous l'effet de la baisse du taux normal de la TVA début avril.

L'évolution des prix des "autres services"⁽²⁾ est restée très modérée en 1999 (+0,9% en décembre 1999) sous l'effet de la modération salariale et de la concurrence vive dans les secteurs de l'assurance (-1,2% en décembre 1999) et des services financiers (-0,5%). La baisse de la TVA sur les travaux dans le logement, effective depuis le 15 septembre, a été nettement perceptible aux mois de septembre et d'octobre. L'impact de la baisse de la TVA est évalué à environ -0,5 point sur le glissement annuel du secteur des "autres services", soit -0,1 point sur le glissement annuel d'ensemble. Certains groupes directement concernés par la mesure, comme la "pose de revêtement de sols et murs" par exemple, ont connu une baisse cumulée depuis septembre d'environ -9,0%. Pour le premier semestre de 2000, les prix tendraient à s'accroître légèrement sous l'effet du redressement progressif des coûts salariaux, même si l'intensité de la concurrence continue à peser sur la hausse des prix. Par ailleurs, la tempête survenue en décembre dernier pourrait avoir comme conséquence un relèvement des tarifs d'assurance ainsi que des hausses de prix des services liées directement aux réparations. Néanmoins, la baisse du taux normal de la TVA début avril diminuerait légèrement le glissement annuel des prix des "autres services" : +1% en juin 2000, après +1,1% en février. ■

(2) Le secteur "autres services" regroupe la plupart des "services du secteur privé" de la base 1990 (services pour l'habitation, services financiers, hôtels-cafés-restaurants, ...), auxquels ont été intégrées, entre autres, les extensions de couverture de l'indice base 1998 : les assurances, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistantes maternelles, maisons de retraite).

Emploi

En 1999, la croissance de l'emploi aura été exceptionnelle. Avec 465 000 postes de travail supplémentaires (après 385 000 en 1998), l'année 1999 a enregistré un volume de créations nettes d'emplois sans précédent au cours des cinquante dernières années. A la hausse record des effectifs salariés concurrentiels (de l'ordre de 370 000), s'est ajouté le dynamisme de l'emploi tertiaire non marchand. Dans les secteurs concurrentiels, cette vigueur résulte d'abord du rebond marqué de la croissance, mais également des premiers effets liés à la réduction du temps de travail. Si le moteur principal de l'emploi salarié demeure sans conteste le secteur tertiaire, la construction et l'industrie ont également retrouvé des rythmes de création d'emplois inédits depuis la fin des années 1980.

Au premier semestre de l'année 2000, les créations d'emplois salariés marchands se poursuivraient à un rythme encore soutenu, en ligne avec l'activité. Les effets de court terme de la réduction du temps de travail devraient encore jouer favorablement. Les créations d'emplois salariés marchands atteindraient 200 000 environ. L'emploi total progresserait ainsi de 1,0% sur la première moitié de l'année.

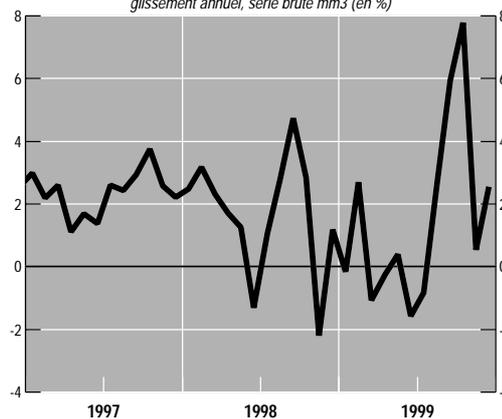
Dynamisme exceptionnel de l'emploi salarié marchand en 1999

Amorcée à la fin de l'année 1996, la croissance de l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels⁽¹⁾ s'est encore amplifiée en 1999 : +2,7% en glissement annuel fin décembre 1999 (soit 370 000 créations nettes d'emplois), après +2,1% en 1998. Un tel résultat n'avait pas été observé depuis 1989 : 340 000 emplois avaient alors été créés dans les secteurs concurrentiels (soit +2,6% en glissement annuel fin décembre).

Durant l'hiver 1998-1999, les effectifs salariés ont bien résisté au creux conjoncturel lié aux conséquences de la crise asiatique, avant d'accélérer à nouveau à partir du printemps 1999, en relation avec le rebond marqué de l'activité : +0,8% en glissement semestriel au second semestre de 1998, puis + 1,2% au premier semestre de 1999 et finalement +1,5% au

(1) Les secteurs concurrentiels correspondent à l'ensemble des secteurs essentiellement marchands non agricoles, soit donc l'ensemble de l'économie, hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

EVOLUTION DE L'EMPLOI INTERIMAIRE
glissement annuel, série brute mm3 (en %)



source : UNEDIC

second. Après s'être accrue de 1,5% en 1998, la productivité apparente du travail dans les secteurs concurrentiels a ainsi ralenti : elle progresse de 0,6% en moyenne annuelle en 1999.

Quasiment stabilisé de novembre 1998 à août 1999 en raison du ralentissement de l'activité industrielle, l'emploi intérimaire a redémarré fortement à l'automne, pour se stabiliser au cours de l'hiver. Selon les statistiques mensuelles de l'UNEDIC, l'évaluation provisoire du glissement annuel de l'intérim à la fin janvier 2000 s'établit à +16,7% (après +18,3% en glissement annuel à fin décembre 1999).

Enfin, après avoir été orienté à la baisse de l'été 1998 à l'automne 1999, l'emploi salarié dans les établissements industriels de plus de 50 salariés n'a cessé de progresser depuis septembre 1999, à un rythme mensuel de +0,1% (en données CJO-CVS).

L'ensemble des secteurs a profité de la vigueur retrouvée de l'activité. La croissance des effectifs est restée très soutenue dans le secteur tertiaire (+334 000 en 1999 après +266 000 en 1998). Elle a également été importante dans la construction et dans l'industrie (+29 000 et +12 000 respectivement), qui ont retrouvé des rythmes de création d'emplois voisins de ceux, records, de la fin des années 1980.

Cette accélération de l'emploi salarié concurrentiel, liée au rebond marqué de la croissance, résulte également du dynamisme de la politique d'aide à l'emploi marchand en 1999. Celle-ci aurait ainsi

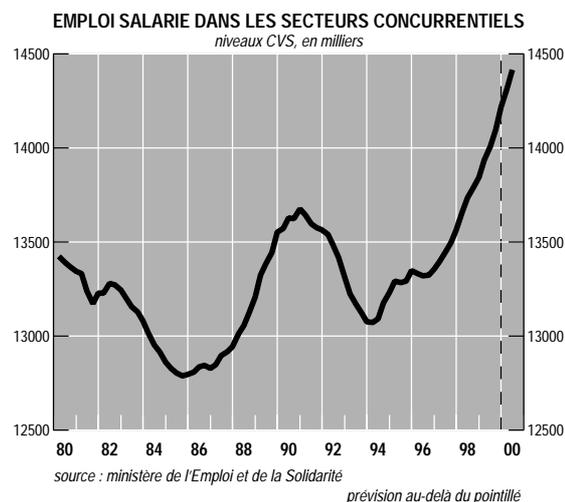
contribué pour près de 0,6% (après 0,4% en 1998) à la croissance de l'emploi dans les secteurs concurrentiels (soit environ de 80 000 emplois).

Dans le secteur tertiaire non marchand, la poursuite du programme "emplois-jeunes" (90 000 entrées en 1999) a par ailleurs entraîné, sur l'année, une croissance soutenue des effectifs du secteur (+1,6%). Combiné à la progression exceptionnelle de l'emploi salarié marchand, ce mouvement s'est traduit par une accélération de l'emploi total : +465 000 postes de travail supplémentaires ont été créés, après +385 000 en 1998.

Poursuite du dynamisme de l'emploi salarié au premier semestre de 2000

Bénéficiant d'une croissance soutenue au cours de l'hiver 1999-2000, l'emploi salarié continuerait de progresser sensiblement dans les secteurs concurrentiels au premier semestre de 2000 : +1,4% en glissement semestriel (cf. graphique). Tous les secteurs en bénéficieraient, continuant ainsi à enregistrer des hausses d'effectifs. Au total, les créations nettes d'emplois salariés marchands atteindraient 200 000.

En 2000, principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand, la réduction collective du temps de travail produirait ses effets les plus importants sur la croissance de l'emploi au premier semestre, compte tenu du rythme de signature des accords observé en 1999 et des délais d'embauche. La formation en alternance toujours dynamique, les allègements de charges sur les bas salaires, l'allègement de la taxe professionnelle et la baisse de la TVA sur les travaux dans les logements joueraient également en faveur de l'emploi au premier semestre de 2000.



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveaux de fin d'année en milliers - Bruts		
	1998		1999		2000	1997	1998	1999	1997	1998	1999
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands⁽¹⁾	1,3	0,8	1,2	1,5	1,4	1,6	2,1	2,7	13480	13755	14117
Industrie (y compris construction)	0,3	0,0	0,2	0,6	0,6	-0,5	0,3	0,8	5159	5172	5212
Industries agro-alimentaires	-0,1	0,9	0,3	0,4	0,3	1,2	0,8	0,7	531	536	540
Énergie	-1,1	-0,9	-0,5	0,2	0,2	-2,4	-1,9	-0,2	247	242	242
Construction	0,3	0,1	1,3	1,3	1,3	-0,9	0,4	2,6	1110	1113	1141
Industrie manufacturière	0,4	-0,1	-0,2	0,4	0,5	-0,5	0,3	0,3	3271	3817	3289
dont :											
<i>Biens de consommation</i>	0,0	-0,3	-0,8	-0,7		-1,7	-0,2	-1,4	740	738	728
<i>Automobile</i>	0,2	-0,1	-0,4	1,1		-0,5	0,1	0,7	285	286	288
<i>Biens d'équipement</i>	0,4	0,1	0,5	0,9		-0,2	0,5	1,3	798	803	813
<i>Biens intermédiaires</i>	0,6	-0,1	-0,2	0,6		-0,2	0,5	0,5	1447	1454	1461
Tertiaire essentiellement marchand	1,9	1,2	1,8	2,0	1,9	2,9	3,2	3,9	8321	8583	8905
dont :											
<i>Commerces</i>	0,8	1,2	1,1	1,6		1,1	2,1	2,7	2553	2607	2676
<i>Transports</i>	1,9	1,4	1,7	2,4		1,3	3,4	4,2	928	960	1000
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	3,1	1,4	2,8	2,5		5,3	4,5	5,4	3875	4047	4257
<i>Activités financières</i>	-0,2	0,4	0,1	0,5		-0,3	0,2	0,6	659	661	665
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC, ...)						0,6	1,8	1,6	6192	6306	6410
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non salariés)						1,0	1,7	2,0	22436	22819	23273

■ Prévision
(1) Secteurs EB-EP

Accélération dans l'industrie début 2000

En 1999, l'emploi salarié industriel (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) a encore progressé : 12 000 créations nettes d'emplois ont été enregistrées, après 10 000 en 1998. La crise asiatique de l'été 1998, qui avait particulièrement affecté le secteur, a finalement eu des effets limités sur l'emploi industriel. Les effectifs salariés se sont légèrement contractés au premier semestre de 1999 (-0,1% en glissement semestriel). Le redémarrage marqué de l'activité intervenu à partir du printemps 1999 a permis, au second semestre, la création de 17 000 postes de travail (+0,4%). Au premier semestre de 2000, l'emploi salarié accélérerait encore dans l'industrie manufacturière (+0,6%), en liaison avec la croissance soutenue de la production.

En 1999 comme en 1998, l'automobile a été la branche industrielle la plus dynamique en termes de production. Après une année 1998 où les créations nettes d'emplois (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) avaient été limitées, l'emploi salarié y a nettement accéléré (+0,7% en 1999 après +0,1% en glissement annuel).

Dans l'industrie des biens d'équipement, la production a fortement progressé en 1999. Sur l'année, l'emploi salarié y a progressé de 11 000 postes, après une année 1998 où les créations nettes d'emplois avaient été faibles (+5 000 postes de travail). Les effectifs ont augmenté dans tous les secteurs, et tout particulièrement dans la branche des composants électroniques.

Dans la branche des biens intermédiaires, l'emploi a suivi les inflexions de la production : après avoir reculé de l'automne 1998 jusqu'à l'été 1999, les effectifs ont redémarré à l'automne, accélérant nettement en fin d'année. Au total, 7 000 postes de travail ont été créés en 1999. La reprise de l'emploi a été particulièrement vive dans la chimie.

Enfin, la reprise de l'activité a été un peu moins nette dans l'industrie des biens de consommation en 1999. Les effectifs y ont reculé continûment, notamment dans l'habillement-cuir. Sur l'ensemble de l'année, les pertes d'emplois sont importantes : -11 000 après -2 000 en 1998.

Croissance soutenue dans la construction

En phase avec la reprise, les effectifs salariés (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) n'ont cessé de progresser depuis la fin 1998, après trois ans de baisse ininterrompue. En 1999, la progression de l'emploi a été exceptionnelle, avec une accélération très nette en fin d'année : +2,6% en glissement annuel fin décembre (après +0,4% en 1998), soit un rythme de création d'emplois inédit depuis la fin des années 1980. Toujours soutenu par le dynamisme de l'activité après la tempête de fin d'année, le bâtiment créerait environ 15 000 emplois au premier semestre de 2000.

Le passage aux 35 heures en 1999

A la fin décembre 1999, 21 569 accords de passage aux 35 heures avaient été signés dans les entreprises, dont la plupart visaient à l'aide financière dans le cadre de la loi du 13 juin 1998. Au total, ces accords couvrent 2 622 742 salariés, dont 53% seulement appartiennent à des entreprises ayant sollicité l'aide de l'Etat. Les accords (aidés ou non aidés) visent dans leur très grande majorité (94%) à créer des emplois (volet "offensif") plutôt qu'à en préserver (volet "défensif").

En matière d'accords "aidés", les établissements industriels sont sur-représentés en regard de leur poids dans l'économie, puisqu'ils représentent, à la fin 1999, 37% des salariés concernés par ces accords, alors qu'ils emploient seulement 30% des salariés des secteurs concurrentiels. Les caractéristiques sectorielles des entreprises "aidées" ont néanmoins évolué. Les établissements industriels, notamment ceux du secteur des biens intermédiaires et des biens de consommation, ont été plus nombreux à signer des accords de ce type au départ : à la mi-1999, l'industrie employait plus de la moitié des salariés concernés. Le second semestre de 1999 a vu l'accélération de la signature d'accords "aidés" par des établissements

appartenant au secteur tertiaire (56% des salariés concernés à la fin 1999 contre 42% à la mi-1999), notamment dans le commerce et les services aux entreprises.

Toujours en termes d'accords "aidés", les entreprises de moins de 20 salariés sont très nettement sous-représentées par rapport à l'ensemble des entreprises de leur taille. Elles ne regroupent que 6% des salariés concernés à la fin 1999 alors qu'elles représentent plus du tiers de l'ensemble des salariés du secteur privé. Plus de la moitié des salariés concernés par le passage aux 35 heures à la fin 1999 appartient à des entreprises de plus de 200 salariés. Enfin, les entreprises moyennes (de 20 à 199 salariés) semblent avoir davantage signé ce type d'accords au second semestre de 1999 qu'auparavant : 41% des salariés concernés fin 1999 contre 35% à la mi-1999.

Quant aux grandes entreprises du secteur public (non éligibles à l'aide incitative), les plus importantes (EDF, SNCF, La Poste) ont d'ores et déjà signé des accords de passage aux 35 heures, dont les effets ont commencé à se faire sentir en fin d'année 1999.

Bilan des politiques d'aide à l'emploi marchand en 1999

En 1999, la politique d'aide à l'emploi marchand a eu un effet global sensiblement supérieur à celui observé l'année précédente sur les créations nettes d'emplois salariés (0,6% après 0,4% en 1998). Cette augmentation résulte essentiellement de la montée en puissance du dispositif de réduction du temps de travail, combinée aux effets d'allègement de charges.

La réduction collective du temps de travail constitue le principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand en 1999. Elle produit ses effets les plus importants à partir de l'été, notamment en raison des délais d'embauche. Sur l'année, elle aurait permis de créer environ 50 000 emplois. Après avoir fortement progressé en milieu d'année, en relation avec la diminution des aides incitatives associées aux 35 heures à partir du 1er juillet 1999, les accords d'entreprise ont ralenti à l'automne puis rebondi en décembre 1999 et janvier 2000, en liaison avec la fin du régime des aides incitatives pour les entreprises de plus de 20 salariés et une nouvelle baisse de ces aides pour les autres.

Le dispositif d'allègement de charges sur les bas salaires, désormais stabilisé, aurait produit un effet de près de 20 000 emplois, équivalent à celui de l'an dernier. Quant à la réforme de la taxe professionnelle, mise en place en 1999, elle a également permis de créer quelques milliers d'emplois.

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (formation en alternance, abattement en faveur de l'embauche à temps partiel, Contrat Initiative Emploi (CIE), exonérations de charges à l'embauche), ceux-ci ont faiblement contribué à la croissance de l'emploi en 1999 (de l'ordre de 6 milliers d'emplois créés), leur effet ralentissant par rapport à l'an dernier.

Les entrées dans ces dispositifs spécifiques ont été moins nombreuses en 1999 qu'en 1998 (cf. tableau). Les embauches relatives à l'abattement en faveur du temps partiel et les exonérations à l'embauche sont restées stables et le dynamisme des entrées en formation en alternance (10 000 de plus qu'en 1998) n'a pas suffi à compenser la réduction très nette des entrées en Contrats Initiative Emploi (37 000 de moins qu'en 1998), résultat du recentrage des CIE sur les publics prioritaires. Dans le domaine de la formation en alternance, les contrats d'apprentissage ont sensiblement progressé (9 000 de plus qu'en 1998), ainsi que les contrats de qualification (5 000 de plus qu'en 1998), désormais ouverts aux adultes dans le cadre de la loi contre les exclusions.

Dès lors, les créations nettes d'emploi attribuables en 1999 à ces dispositifs spécifiques se situent à un niveau nettement inférieur à 1998, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires de CIE.

Flux d'entrées dans les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (hors allègements généraux de charges et hors aides à la réduction du temps de travail)

	Flux d'entrées (en milliers)			Évolutions (%)	
	1997	1998	1999	1998/1997	1999/1998
Emploi aidé dans le secteur marchand*	968	1 003	963	+3,6	-3,9
dont					
Abaissement des coûts salariaux*	550	550	505	0,0	-8,2
dont					
Abattement temps partiel	225	218	222	-3,1	+1,8
Contrat Initiative Emploi	213	195	158	-8,2	-18,9
Exonérations à l'embauche	87	105	105	+20,7	0,0
Formation en alternance	367	395	405	+7,7	+2,6

Bilan des politiques d'aide à l'emploi non marchand en 1999

En 1999, 405 000 personnes ont conclu un Contrat Emploi Solidarité (contre 441 000 en 1998). Les entrées en Contrats Emploi Consolidés signés en 1999 (y compris avenants de reconduction) s'élèvent à 120 000, en augmentation par rapport à 1998 (99 000) dans le cadre de la loi contre les exclusions.

Dans le secteur non marchand, les politiques d'aides à l'emploi ont permis la création nette d'environ 50 000 emplois en 1999, après +46 000 en 1998. Le dynamisme des emplois jeunes et la progression des emplois consolidés ont compensé la baisse toujours importante du nombre de bénéficiaires de CES, alliée à celle des emplois ville, lesquels ont été supprimés début 1998 (cf. tableau).

Flux d'entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi non marchand

	Flux d'entrées (milliers) Y compris reconduction de contrats		
	1997	1998	1999
Emploi aidé dans le secteur non marchand	627	610	636
Contrats Emploi solidarité	502	441	405
Contrats Emploi consolidé	91	99	120
Contrats Emploi ville	11	0,2	0
Emplois jeunes*	3	101	91

* hors contrats de droit public de l'Education Nationale (estimés à environ 20 000) qui en 1997 ont précédé les signatures de contrats emplois-jeunes.
Sources : DARES, CNASEA, ANPE

L'emploi tertiaire marchand toujours dynamique

Après une année 1998 déjà très favorable (260 000 créations nettes d'emplois soit +3,2% en glissement annuel), les effectifs salariés du secteur tertiaire marchand ont encore progressé en 1999, avec une croissance de +3,9%, en glissement annuel fin décembre (+330 000). Sur l'ensemble de l'année, plusieurs éléments favorables se sont conjugués : vigueur de la consommation des ménages, croissance soutenue de l'intérim en relation avec la reprise industrielle et dynamisme des activités de conseil et d'assistance avec les opérations liées à l'approche de l'an 2000.

Tous les secteurs ont bénéficié de la vigueur de l'activité. Les effectifs ont progressé très sensiblement dans les services aux particuliers de +5,6% après +4,0% en 1998 (activités récréatives, culturelles et sportives et hôtels et restaurants), ainsi que dans les services aux entreprises (+5,3% après +4,8%), qui comprennent les sociétés d'intérim, et dans les transports (+4,2%). Viennent ensuite le commerce (+2,7%), le commerce de détail étant particulièrement dynamique, et les activités financières (+0,6%).

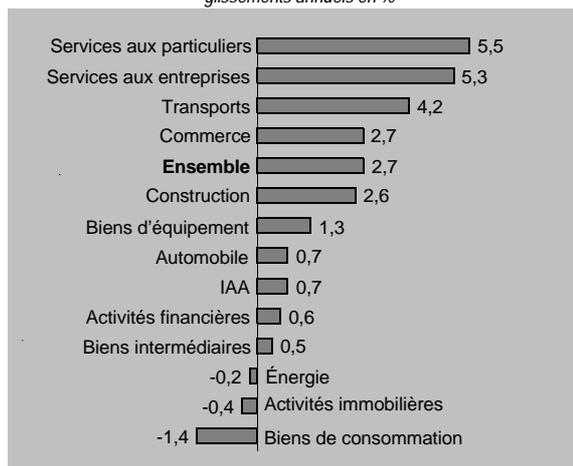
Depuis l'automne 1998, l'emploi intérimaire a connu un profil heurté : quasi-stabilisation jusqu'à l'été 1999 en liaison avec le ralentissement de l'activité industrielle, redémarrage marqué à l'automne en relation avec le rebond de l'activité industrielle et la croissance soutenue de l'activité dans les autres secteurs, puis stabilisation au cours de l'hiver. Sur l'ensemble de l'année 1999, les effectifs intérimaires se sont accrus d'environ 50 000, contribuant pour près d'un cinquième à la croissance de l'emploi tertiaire marchand.

Au premier semestre de 2000, l'emploi salarié tertiaire marchand accélérerait encore (+165 000 postes de travail créés), grâce à la bonne tenue de l'activité. Tous les secteurs continueraient ainsi à enregistrer des créations nettes d'emplois.

Croissance plus modérée de l'emploi tertiaire non marchand

En 1999, l'emploi tertiaire non marchand a progressé à un rythme légèrement plus modéré qu'en 1998 (+1,6% en glissement annuel, après 1,8%). Environ 100 000 postes de travail ont ainsi été créés, dont la moitié proviendrait des emplois aidés, la progression

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ
DANS LES SECTEURS CONCURRENTIELS EN 1999
glissements annuels en %



des emplois-jeunes et des emplois consolidés ayant très largement compensé la baisse toujours importante du nombre de bénéficiaires de CES.

Au premier semestre de 2000, les nouveaux emplois-jeunes et la progression des entrées en emplois consolidés dans le cadre de la loi contre les exclusions auraient encore un impact déterminant sur la croissance de l'emploi tertiaire non marchand. Néanmoins, la contribution de l'ensemble des emplois aidés serait plus limitée qu'au semestre précédent, le nombre de bénéficiaires de CES reculant encore.

L'emploi total continue ainsi à progresser vigoureusement

En 1999, l'emploi non salarié se serait encore dégradé, mais à un rythme comparable à celui de l'année précédente, soit une baisse de l'ordre de 13 000 (après -10 000 en 1998), en liaison avec la baisse structurelle des non salariés agricoles, dans un contexte où la montée en charge des dispositifs de préretraite des agriculteurs s'achève progressivement. Comme en 1998, les autres secteurs d'activité auraient bénéficié de la vigueur de l'activité économique : progression des non salariés dans le secteur tertiaire, pertes limitées dans l'industrie et la construction.

Après une année de croissance déjà soutenue (+1,7% en 1998), l'emploi total a enregistré une hausse sans précédent en 1999 : +2,0% (soit environ 465 000 postes supplémentaires). Une croissance toujours soutenue (de l'ordre de +1,0%) serait observée au premier semestre de 2000, avec environ 240 000 postes de travail supplémentaires. ■

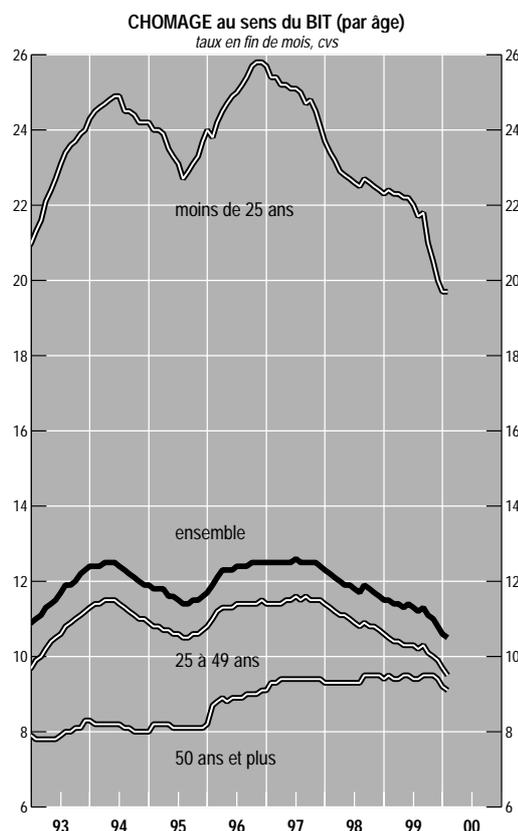
Chômage

En 1999, le chômage au sens du BIT a enregistré une baisse sans précédent avec un recul de 256 000 chômeurs sur l'ensemble de l'année. La décrue s'est nettement accentuée au cours du second semestre de 1999 en liaison avec le rebond marqué de l'activité économique et un rythme exceptionnel de créations d'emplois. Le taux de chômage a reculé de 0,7 point au cours du second semestre (soit -30 000 chômeurs par mois) contre une baisse de seulement 0,2 point sur la première moitié de l'année (soit -10 000 chômeurs par mois). La baisse du chômage observée en 1999 est d'autant plus remarquable qu'elle est intervenue dans un contexte de forte progression de l'offre de travail (+175 000 personnes en 1999).

Ce recul du chômage s'est poursuivi en début d'année 2000. Fin janvier, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 711 000 personnes, soit un taux de chômage de 10,5% de la population active, en recul d'un point sur un an. Bénéficiant toujours du rythme soutenu des créations d'emplois au cours des mois à venir, le taux de chômage se replierait encore d'environ 0,5 point pour atteindre 10% de la population active à la fin juin 2000.

L'accentuation de la baisse du chômage profite d'abord aux jeunes de moins de 25 ans

Au second semestre de 1999, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans a reculé de 12,1%, soit deux fois plus vite que le chômage des 25 ans et plus (-5,3% sur la même période). Ainsi, sur l'ensemble de l'année écoulée, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans a baissé de 77 000. Occupant plus souvent des emplois temporaires (en janvier 1999, 30% des travailleurs de 15 à 29 ans ont un emploi temporaire



(1) cf. "L'activité des 15-29 ans : stabilisation depuis 1995", Insee Première n° 699 - février 2000.

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

	Niveaux en fin de période, CVS									Moyennes annuelles		
	1998				1999				2000	1997	1998	1999
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} S.			
Ensemble	12,0	11,8	11,8	11,5	11,4	11,3	11,1	10,6	10,0	12,5	11,9	11,2
Moins de 25 ans	22,9	22,6	22,6	22,3	22,3	22,0	21,0	19,7		24,9	22,8	21,6
25 à 49 ans	11,1	10,9	10,8	10,6	10,4	10,3	10,1	9,7		11,5	11,0	10,2
50 ans et plus	9,3	9,3	9,5	9,4	9,4	9,4	9,5	9,2		9,4	9,4	9,5

■ Préviation

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de janvier 1999.

contre 6% pour les adultes⁽¹⁾, les jeunes sont aussi plus sensibles aux fluctuations conjoncturelles du marché du travail que leurs aînés. Ainsi, au cours du premier semestre de 1999, le chômage des jeunes avait reculé moins vite que celui des plus de 25 ans. Cette situation s'est renversée au second semestre en liaison avec le redémarrage de l'emploi intérimaire. Enfin, la politique de l'emploi en faveur des jeunes (emplois jeunes, formation en alternance, programme TRACE) est restée dynamique en 1999. Parmi les jeunes actifs, les fluctuations conjoncturelles du chômage sont plus marquées pour les hommes que pour les femmes. Le chômage des jeunes femmes connaît, en effet, une baisse régulière depuis la mi-1997, probablement en raison du dynamisme continu du secteur tertiaire. Fin janvier 2000, le taux de chômage des jeunes s'établissait à 19,7% des actifs de moins de 25 ans (17,6% des jeunes hommes et 22,5% des jeunes femmes).

La baisse du chômage des 25-49 ans s'est également accrue fin 1999

Comme les jeunes, mais dans une moindre mesure, les 25-49 ans ont bénéficié du dynamisme du marché du travail au cours du troisième et, surtout, du quatrième trimestre de l'année écoulée. Ainsi, de fin juin 1999 à fin décembre 1999, le nombre de chômeurs dans cette tranche d'âge a diminué de près de 120 000 personnes (-6,1%), soit une baisse deux fois plus importante qu'au cours du premier semestre (-2,8%). Fin janvier 2000, le chômage des adultes de 25 à 49 ans a reculé de près de 180 000 personnes en un an, représentant les deux-tiers de la baisse globale du chômage, tous âges confondus. En relation avec le recul de l'emploi industriel, la baisse du chômage des hommes avait été légèrement moins sensible entre juin 1998 et juin 1999 alors que la baisse du chômage des femmes avait légèrement accéléré. Au second semestre de 1999, l'accélération de l'emploi a profité aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Fin janvier 2000, le taux de chômage des hommes adultes s'établit à 7,8% et celui des femmes adultes à 11,7%, en baisse respectivement de 0,9 et 1 point en un an, soit un taux de chômage global de 9,5% de l'ensemble des actifs de 25 à 49 ans.

Le chômage des plus de 50 ans ne diminue qu'en fin d'année 1999

Après avoir progressé modérément au cours des trois premiers trimestres de l'année écoulée, le chômage des plus de 50 ans a reculé sensiblement en fin d'année 1999. Sur l'ensemble de l'année 1999, le recul du chômage dans cette tranche d'âge reste cependant modeste, avec 5 500 chômeurs de moins en un an (-1,3%). Cette évolution favorable du chômage des plus de 50 ans s'est poursuivie en début d'année 2000. Fin janvier 2000, le taux de chômage de cette classe d'âge s'est établi à 9,1%, enregistrant un recul de 0,4 point en un an.

BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE

(glissements annuels, données CVS en milliers)

	1999	1998	1999
Emploi total	+239	+389	+466
Contingent	-30	-55	-37
(1) Emploi total (y.c. contingent)	+209	+334	+429
(2) Chômage au sens BIT	-39	-162	-256
(3) Population active observée = (1)+(2)	+170	+172	+173
(4) Projection de population active tendancielle	+140	+130	+150
(5) Effet des mesures de politique de l'emploi	+8	+25	+27
(6) Population active potentielle = (4)+(5)	+148	+155	+177
(7) Défaut de bouclage = (3)-(6)	+22	+17	-4

BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES DE L'EMPLOI JOUANT SUR LA POPULATION ACTIVE évolutions annuelles au 31 décembre

(en milliers)

	1997/1996	1998/1997	1999/1998
Stages et actions d'insertion et de formation	+2	-5	-11
Auprès des adultes	-2	-7	-11
Auprès des jeunes	+4	+2	0*
Mesures d'accompagnement des restructurations et des préretraites	-10	-20	-16
Conventions de conversion	-5	-14	-7
Préretraites ASFNE	-21	-17	-17
ARPE	+16	+11	+8
Total des sorties de population active	-8	-25	-27

*Estimation INSEE

Sources : Évaluations DARES, UNEDIC, données arrêtées au 31 janvier 2000.

Augmentation soutenue de l'offre de travail en 1999

La baisse du chômage observée en 1999 est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte de forte progression de l'offre de travail. En effet, selon les projections, la population active tendancielle a augmenté plus fortement en 1999 qu'en 1998 (+150 000 personnes en 1999 contre +130 000 en 1998). Par ailleurs, les effets de la politique de l'emploi sur l'offre de travail (stages de formation professionnelle et préretraites) sont globalement comparables (cf. tableau). Ainsi, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à l'emploi s'est réduit plus fortement en 1999 qu'en 1998 ; en revanche, le nombre de bénéficiaires de conventions de conversion à la suite d'un licenciement économique a diminué moins fortement cette année que l'année précédente. Enfin, la progression plus limitée des bénéficiaires de l'ARPE a entraîné une baisse globale du nombre de préretraités plus importante en 1999 qu'en 1998. Au total, compte tenu des effets de la politique de l'emploi, la population active potentielle, c'est à dire l'offre de travail, s'est accrue d'environ +175 000 en 1999, après +155 000 en 1998.

Au total, la population active observée, telle qu'elle résulte des évaluations conjoncturelles de l'emploi et du chômage, a connu des évolutions très proches de celles de la population active potentielle en 1999 comme en 1997 et 1998.

Poursuite de la baisse du chômage en 2000

En l'an 2000, l'offre de travail pourrait croître d'environ +140 000 personnes, compte tenu des effets de la politique d'emploi. La progression tendancielle de la population active serait en effet moindre en 2000 qu'en 1999. De plus, le nombre de chômeurs en stages d'insertion et de formation évoluerait peu en 2000. Par ailleurs, le dispositif de l'ARPE a été reconduit jusqu'en juin 2000 sans en élargir l'accès à l'ensemble des salariés âgés de 58 ans⁽²⁾. Dans ces conditions, la baisse du nombre de préretraités se poursuivrait à un rythme soutenu, quoique légèrement ralenti par les départs en préretraites prévus dans le secteur automobile⁽³⁾. Au total, l'augmentation de l'offre de travail ralentirait légèrement en 2000 par rapport à 1999, tout en demeurant importante.

Les créations d'emplois se poursuivant à un rythme élevé au début de l'an 2000, le taux de chômage diminuerait ainsi d'environ 0,6 point au premier semestre de 2000 pour s'établir aux alentours de 10,0% de la population active fin juin 2000. ■

(2) Parmi les salariés nés en 1942, seuls ceux ayant validés 168 trimestres de cotisations à l'assurance-vieillesse et qui ont commencé à travailler avant leur 16ème anniversaire pourront bénéficier de l'ARPE dès le premier jour du mois suivant leur 58ème anniversaire.

(3) Deux décrets officiels du 9 février 2000 avalisent l'"accord national professionnel relatif à la cessation d'activité de salariés âgés" signé le 26 juillet 1999 dans le secteur de la métallurgie et concernant notamment les constructeurs automobiles. Cet accord vise à fournir un cadre juridique au mécanisme de cessation d'activité anticipée contre embauche prévus dans les accords sur les 35 heures. Le dispositif, ouvert aux salariés ayant 55 ans et plus, garantit aux préretraités 65% de leur salaire antérieur brut. Cette allocation sera versée par l'employeur entre 55 et 57 ans. Au-delà de 57 ans, l'Etat participera au financement de l'allocation sous conditions et selon les modalités fixées par les décrets du 9 février : nécessité d'un accord d'entreprise, passage préalable de l'entreprise aux 35 heures, nature (pénibilité) des travaux des bénéficiaires, participation progressive de l'Etat (de 20% à 50% de l'allocation) en fonction de l'âge du salarié.

Salaires

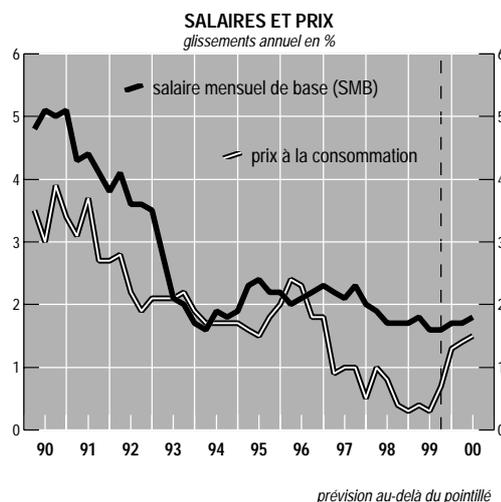
En 1999, le salaire mensuel de base, au sens de l'enquête ACEMO, a continué de progresser modérément. Le glissement annuel s'établit à 1,7%, comme en 1998. Cette modération résulte d'abord de la faiblesse des anticipations d'inflation qui prévalaient en début d'année 1999. Le brusque rebond des prix lié à la hausse des cours du pétrole a donc entraîné une décélération du pouvoir d'achat en cours d'année 1999. Il réduit les gains qui avaient été enregistrés lors de la baisse des prix du pétrole, si bien qu'en moyenne annuelle le pouvoir d'achat des salaires a progressé de la même façon qu'en 1998 (1,2% en 1999 après 1,1%).

En dépit d'un chômage sensiblement moins élevé et de l'accélération des prix, cette modération devrait se poursuivre au premier semestre de 2000 : le glissement annuel du salaire mensuel de base resterait stable, aux environs de 1,8% en juin 2000. En effet, pour près de 80% des salariés concernés par la réduction du temps de travail, les conventions salariales prévoient, outre la compensation intégrale immédiate, une modération ou un maintien ultérieur des salaires. Ce contexte permettrait ainsi de limiter les effets de diffusion aux salaires de la forte remontée du prix du pétrole.

En revanche, en termes de salaire horaire, la mise en oeuvre des 35 heures s'est déjà traduite au second semestre par une nette accélération. Ainsi, pour les seuls ouvriers, le salaire horaire de base (SHBO) a progressé de 3,4% en glissement annuel en 1999. Au premier semestre de 2000, la poursuite du mouvement de réduction de la durée du temps de travail devrait contribuer à rehausser la progression du salaire horaire : celui-ci pourrait croître de 2% en glissement sur le semestre.

La remontée de l'inflation a ralenti les gains de pouvoir d'achat

Le salaire mensuel de base (SMB) progresse de 1,7% fin 1999 en glissement annuel, soit une évolution analogue à celle constatée fin 1998. Cependant, l'accélération des prix à la consommation au second semestre de 1999, liée à la remontée des cours du pétrole, a conduit à une moindre progression annuelle de son pouvoir d'achat, soit 0,4% après 1,5% fin 1998.



Au second semestre de 1999, le glissement semestriel du SMB aurait atteint 0,8%, contre 0,6% à la même période de l'année précédente. Cette évolution intègre les effets de la hausse du SMIC du 1er juillet (+1,2%). Compte tenu d'une évolution des prix de 0,7%, le pouvoir d'achat du SMB n'aurait donc progressé que de 0,1% sur la deuxième partie de l'année (0,9% l'année précédente).

Comme en 1998, les négociations de branches portant exclusivement sur les salaires semblent avoir été peu importantes. Celles-ci se sont en effet davantage orientées vers la réduction du temps de travail, les accords signés contenant des dispositions salariales. Le second semestre de 1999 est marqué par une hausse importante du salaire horaire de base. Pour les seuls ouvriers, celui-ci⁽¹⁾ a crû de 1,3% au troisième trimestre et de 0,9% au quatrième trimestre de 1999 (contre 0,5% et 0,3% respectivement aux troisième et quatrième trimestres de 1998). Cette évolution est notamment liée à la montée en charge des accords de réduction du temps de travail pour les entreprises anticipant le passage aux 35 heures, avant la date de réduction de la durée légale du travail (1er fé-

(1) Le salaire suivi dans l'enquête Acemo est un salaire de base, c'est-à-dire hors toutes les primes qui ne sont pas liées à la réduction du temps de travail. Le SHBO comprend néanmoins les primes de compensation, liées à la réduction du temps de travail.

vrier 2000). La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet mesurée par l'enquête ACEMO (voir l'encadré) en donne une appréciation : celle-ci s'est réduite, au troisième trimestre comme au quatrième trimestre (résultats provisoires), de -0,6% contre -0,2% pour le second trimestre et -0,1% pour le premier. D'après les bilans régulièrement effectués par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, il semblerait que la plupart des entreprises qui réduisent la durée du travail dans le cadre de la loi du 13 juin 1998 (loi Aubry I) prévoient une compensation salariale afin de maintenir le niveau de rémunération mensuelle des salariés. Cette compensation est intégrale pour plus de 80% des salariés, au moins partielle pour la quasi-totalité d'entre eux. Pour environ 60% des salariés dans ce cas de figure, cette compensation prend la forme d'une hausse du salaire horaire de base au sens strict. Les autres

salariés bénéficient d'autres mesures de compensation, comme notamment une prime spécifique comptée dans le salaire mensuel de base.

Progression toujours modérée des gains de pouvoir d'achat au premier semestre de 2000

Les évolutions salariales constatées fin 1999 devraient se poursuivre au premier semestre de l'année 2000. Le mouvement de réduction de la durée du travail devrait en effet favoriser la modération des salaires mensuels et contribuer à l'accélération des salaires horaires. Le glissement annuel du SMB se situerait aux environs de 1,8% en juin 2000, contre 1,6% en juin 1999. Cette évolution reste modérée,

Baisse de la durée du travail selon l'indicateur de durée de l'enquête Acemo

L'enquête trimestrielle ACEMO du ministère de l'Emploi et de la Solidarité permet de suivre l'évolution de la durée hebdomadaire collective moyenne des salariés à temps complet dans les établissements de 10 salariés et plus. Selon cette enquête, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établissait à 38,68 heures à la fin de l'année 1998. Elle serait d'environ 38,10 heures fin 1999 selon les résultats provisoires du quatrième trimestre, soit une baisse de près de 1,6% sur un an.

Cette baisse, qui s'explique par la montée en charge des accords de réduction du temps de travail, s'observe essentiellement sur la deuxième partie de l'année (-1,3% au

second semestre de 1999). En particulier, au troisième trimestre, près de 12% des salariés travaillent entre 35 heures et moins de 36 heures par semaine, contre environ 7% au second. Au cours du troisième trimestre, la baisse de la durée du travail est particulièrement marquée dans les secteurs de l'automobile (-2,7%) et des services aux entreprises (-1,3%) et surtout dans le nettoyage. Au quatrième trimestre, la baisse de la durée semble être plus forte dans les secteurs de l'automobile et de l'énergie.

Au premier semestre de 2000 la durée du travail pourrait baisser de plus de 1% avec la poursuite du passage aux 35 heures.

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET INDICE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE

(évolution en %)

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1998		1999		2000	1997	1998	1999	1997	1998	1999
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.						
Indice brut des traitements de la Fonction publique	1,0	0,5	0,7	1,2	-	1,0	1,5	1,9	0,6	1,3	1,4
Indice brut francs constants	0,5	0,8	0,1	0,5	-	0,5	1,3	0,6	-0,6	0,6	0,9
S.M.B. (1)	1,0	0,6	0,9	0,8	1,0	2,0	1,7	1,7	2,2	1,8	1,7
S.M.B. francs constants	0,5	0,9	0,3	0,1	0,5	1,5	1,5	0,4	1,0	1,1	1,2
S.M.I.C.	2,0	0,0	0,0	1,2	0,0	4,0	2,0	1,2	2,9	3,0	1,6
S.M.I.C. francs constants	1,5	0,3	-0,6	0,5	-0,5	3,5	1,8	-0,1	1,7	2,3	1,1
Indice des prix à la consommation (2)	0,5	-0,3	0,6	0,7	0,5	0,5	0,2	1,3	1,2	0,7	0,5

■ Préviation

N.B. : les données figurant dans ce tableau ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

(1) Pour le deuxième semestre de 1998, l'évolution du SMB est celle de juillet à octobre 1998 et de septembre à décembre 1998 alors que l'évolution des prix indiquée dans le tableau est celle de juillet 1998 à janvier 1999.

(2) Les glissements sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier jusqu'en 1998, et de décembre à juin et de juin à décembre à partir de 1999.

malgré un chômage sensiblement moins élevé et une accélération de l'inflation observée dès la fin de l'année 1999.

Un facteur significatif de modération du SMB réel tient à la modération salariale introduite dans les accords de passage aux 35 heures dans certaines entreprises. En effet, d'après le dernier bilan de suivi des réductions collectives du temps de travail effectué par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pour près de 80% des salariés concernés par une réduction du temps de travail, les conventions prévoient, outre la compensation intégrale immédiate, une modération ou un maintien ultérieurs des salaires pendant environ deux ans. Cet effet a commencé à peser, de façon encore peu importante, sur l'évolution du SMB en 1999. Il se poursuivrait au premier semestre de 2000 et pourrait contribuer à modérer la progression du SMB d'environ 0,2% en juin prochain.

Avec la remontée de l'inflation, l'évolution du pouvoir d'achat serait moins favorable : le glissement annuel du SMB réel s'établirait à 0,6% en juin 2000, contre 1,3% un an auparavant.

Ralentiement des gains de pouvoir d'achat dans la Fonction publique en 1999

En glissement annuel, l'indice des traitements de la Fonction publique a progressé en décembre 1999 de 1,9% en termes nominaux et de 0,6% en termes réels. L'accord sur le dispositif salarial prévoyait en 1999 des augmentations générales de 1,8%, dont 1,3% de revalorisation du point "Fonction publique" (0,5% accordé au 1er avril et 0,8% au 1er décembre). Par ailleurs, le relèvement uniforme des grilles indiciaires a également contribué à l'augmentation de l'indice d'ensemble. Outre ces mesures générales, l'accord prévoyait des revalorisations en faveur des bas salaires, attribuées au 1er juillet (+0,1%).

En moyenne annuelle, l'indice des traitements de la Fonction publique a progressé en 1999 de 1,4% contre 1,3% en 1998, soit une augmentation du pouvoir d'achat de 0,9% (0,6% en 1998). Compte tenu de l'impact des effets de structure (effet de carrière et des entrées-sorties), le salaire moyen par tête aurait augmenté de près de 2,2% en 1999, contre environ 1,8% en 1998. L'accord salarial actuellement en vigueur portait sur les années 1998 et 1999. Aucun accord prévoyant des revalorisations n'a été signé pour l'année 2000. ■